MAIRIE de REILLY

Réunion du Conseil Municipal
Séance du 24 octobre 2023

Ordre du jour	
1. DM investissements 2. Remboursement frais POSTAT	3. Rapport annuel SE60 4. Modification horaires école 5. Divers

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre octobre à 19h00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil sise 3 rue du Réveillon à REILLY sous la présidence de Monsieur Marc METZGER, Maire.

Étaient présents :
M. Marc METZGER, Maire
Monsieur Michel CRÉA et Madame Danièle BARDIZVARTIAN, adjoints au Maire
Messieurs & Mesdames Adrien GUERRERO, Olivia JOURNÉE, Françoise VAN DER WEEËN, Carine INDEAU, Jonathan NICOLAS & Sylvia TOUILLET.
Était absent excusé (pouvoir) :
Monsieur Andy ANDRÉ (pouvoir à Marc METZGER).
Était absent :

Secrétaire de séance : Sylvia TOUILLET - Date convocation : 13.10.2023

Le précédent compte-rendu a été relu et accepté à l'unanimité.

1. DM N°3 Délibération 2023.023

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser l'aménagement du chemin menant au cimetière. Ces travaux comprendraient également le terrassement du terrain adjacent.
Ces travaux ont été estimés à 14 000€.
Il propose de basculer 15 000€ depuis le compte 212 op42 (aire de jeux).

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont validé à l'unanimité le transfert de 15 000€ depuis l'opération 42 – aire de jeux vers l'opération 46 – aménagement accès cimetière :

. diminution de 15 000€ sur le compte 212 – opération 42 -aire de jeux-
. augmentation de 15 000€ sur le compte 212 – opération 46 –aménagement accès cimetière-

2. Remboursement électricité délibération 2023.024

Monsieur le Maire indique qu'une opération d'assèchement des locaux du 3bis du Réveillon a provoqué une surconsommation électrique chez la locataire (branchement pendant le mois de juillet de matériels professionnels pour évacuer l'humidité -fonctionnement nuit et jour-).
Le montant de la surconsommation a été estimé à 262€44.

Mairie de REILLY - 3 rue du Réveillon - 60240 REILLY ☏ 03.4449.0316
mairiedereilly@orange.fr - *www.reilly-en-vexin.fr*

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord à l'unanimité pour que la somme de 262€44 soit remboursée à Madame POSTAT.

3 . Rapport annuel SE60 délibération 2023.025

Le rapport annuel du SE60 a été mis à disposition des personnes qui le souhaitent.

Le Conseil Municipal a noté que le rapport annuel 2022 du SE60 a été laissé à disposition en mairie pour ceux qui le souhaiteraient.

4. Modification horaires école de Reilly

Monsieur le Maire indique que, selon l'article L 521-3, le Maire peut, après avis de l'autorité scolaire responsable, modifier les heures d'entrée et de sortie des établissements d'enseignement en raison des circonstances locales.
Il précise que cette modification a été demandée par l'enseignant, validée par le conseil d'école et l''inspecteur de l'éducation nationale.

. Horaires du matin non modifiés : 8h45 – 11h45 avec un accueil dans la cour à 8h35
. Horaires l'après-midi à modifier comme suit : 13h38 – 16h38 avec un accueil dans la cour à 16h28.

Pour mémoire, anciens horaires de l'après-midi : 13h30 – 16h30 avec un accueil dans la cour à 13h20.

Les conseillers ont noté cette information.

Divers :

Le prochain conseil communautaire aura lieu à REILLY.

Fin de la séance à 20h15

Le Maire, **Marc METZGER** (pouvoir reçu d' A ANDRÉ)	Les Adjoints au Maire **Michel CRÉA** **Danièle BARDIZVARTIAN**
La secrétaire de séance **Sylvia TOUILLET**	

Les conseillers

Adrien GUERRERO **Olivia JOURNÉE** **Françoise VAN DER WEEËN**

Carine INDEAU **Jonathan NICOLAS** **Sabah DUPUIS**